

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2017

Présents au début de la séance : MM. Michel EYMARD, Christian STANZER, Patrick PILARSKI, Fabrice RENCUREL, Michel FOURRIER, M. Pierre JEANSELME.

Excusées : Mmes Cécile BRAIDA, Marylène SERRAT

Secrétaires de séance : M. Patrick PILARSKI et Mme Mylène BORRELLI.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

1. Elections sénatoriales : désignation des délégués des conseils municipaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le renouvellement de la série 1 des sénateurs figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral aura lieu dimanche 24 septembre 2017 dans les départements classés dans l'ordre minéralogique de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées-Orientales, de l'Essonne au Val d'Oise ainsi qu'à Paris, en Seine-et-Marne et dans les Yvelines.

Les sièges de la série 2 qui seraient vacants à la date de publication du décret portant convocation des collèges électoraux seront également pourvus à cette occasion.

Les conseils municipaux sont convoqués par décret le vendredi 30 juin 2017 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Pour la commune de Rencurel, il y a un délégué titulaire et trois délégués suppléants.

Nom commune	Population municipale 2017	Conseillers municipaux 2014	Délégués titulaires	Délégués supplémentaires	Total délégués	Suppléants	Catégorie De commune
Rencurel	294	11	1	0	1	3	- de 1 000

Vu l'article L.283 à L. 293, et R131 à R. 148 du Code Électoral

Vu la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C qui fixe les modalités de l'élection des délégués et suppléants en vue des élections des sénateurs.

Vu l'arrêté 38-2017-06-15-012 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants.

Vu la convocation du Conseil Municipal en date du 22 juin 2017.

Considérant que les délégués et suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Considérant la mise en place du bureau, constitué de M. Michel EYMARD, président, de MM. Christian STANZER, Patrick PILARSKI, Pierre JEANSELME et Fabrice RENCUREL, scrutateurs.

Considérant que M. Michel FOURRIER est désigné secrétaire.

Il est procédé au vote

M. Michel EYMARD est élu en tant que délégué à 6 voix pour.

M. Christian STANZER est élu en tant que 1^{er} suppléant à 6 voix pour.

M. Patrick PILARSKI est élu en tant que 2^{ème} suppléant à 6 voix pour.

M. Michel FOURRIER est élu en tant que 3^{ème} suppléant à 6 voix pour.

2. Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative sur le budget de l'eau et assainissement.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte ces décisions modificatives :

Compte 281532 : + 4 300 €
Compte 6811 : + 4 300 €
Fonct Dep Compte 023 : - 4 300 €
Inv Rect Compte 021 : - 4 300 €

Fonct Rect Compte 777 : + 215€
Fonct Dep Compte 023 : + 215 €
Inv Rect Compte 021 : + 215 €
Inv Dep Compte 13911 : +215 €

Fonct Dep Compte 673 : + 1 220 €
Fonct Rect Compte 70111 : + 1 220 €

Inv Dep Chapitre 020 Dépenses imprévues : - 46 000 €
Inv Dep Chapitre 23 Compte 2315 : + 46 000 €

Séance levée à 19h00

Prochain conseil : le 12 juillet à 19h